



**Bruxelles, le 17 octobre 2017**

**13371/17**

**DIPL 28**

**NOTE**

---

du: Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne  
au: Représentations permanentes

---

Objet: Remplacement du Chef de la Mission de la République du Rwanda auprès de l'Union européenne  
- agrément de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Mr Amandin RUGIRA en remplacement de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Robert Masozera

---

Par lettre parvenue le 14 septembre 2017, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la République du Rwanda auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Amandin RUGIRA comme Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur Robert Masozera.

La Commission a donné son accord à la désignation de Monsieur Amandin RUGIRA comme Chef de la Mission de la République du Rwanda auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Monsieur Amandin RUGIRA en qualité de Chef de la Mission de la République du Rwanda auprès de l'Union européenne, sollicité par communication n° CM 4071/17 en date du 15 septembre 2017, a été acquis à la date du 15 octobre 2017. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil européen et au Président de la Commission.